



BOUCLE DES COQUELICOTS

Taron-Sadirac-Viellenave

Première édition – 04 avril 2026

Règlement de l'épreuve

Article 1 – Organisateur

La Boucle des Coquelicots est organisée par le Sporting Club Taron-Sévignacq, association loi 1901 établie à Sévignacq (64160).

Article 2 – Lieu et date

Le départ de la Boucle des Coquelicots sera donné le samedi 04 avril 2026 à 9h30, Stade municipale, route de Madiran 64330 Taron-Sadirac-Viellenave.

Article 3 – Formats de course

Les participants peuvent choisir parmi deux formats de course :

- La course SOLO : Tracé de 15 km, à parcourir seul. Le parcours consiste en 2 boucles d'environ 7km sur la commune de Taron-Sadirac-Viellenave.
- La course RELAIS : elle emprunte le même tracé mais en relais de deux coureurs. La zone de passage de relais sera située à environ mi-parcours, au stade de Taron-Sadirac-Viellenave.
- La marche : elle consiste à effectuer la première boucle du tracé soit environ 7km.

Deux ravitaillements seront présents sur le parcours. Le premier, aux alentours du kilomètre 5, le second, aux alentours du kilomètres 10. Un ravitaillement final, au stade de Taron-Sadirac-Viellenave, sera offert à tous les participants.

Article 4 – Conditions de participation

La course SOLO est ouverte aux concurrents dès la catégorie junior (nés en 2007 et avant). La course RELAIS est ouverte aux relayeurs dès la catégorie cadet (nés en 2009 et avant). A l'inscription, les participants devront fournir une licence reconnue par la Fédération Française d'Athlétisme ou un certificat médical indiquant la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an.

Article 5 – Droit d'inscription

Les droits d'inscription à la Boucle des Coquelicots sont les suivants :

- 16 euros pour les participants à la course SOLO
- 28 euros pour les duos inscrits à la course RELAIS.
- 10 euros pour la marche.

La société Pyrénées Chrono, prestataire de service pour le chronométrage de l'épreuve, héberge les inscriptions sur son site internet (pyreneeschrono.fr). L'inscription en ligne est vivement encouragée. Les inscriptions seront ouvertes le matin de la course, dès 8h00 au stade de Taron-Sadirac-Viellenave, pour les personnes pouvant présenter un certificat médical conforme. Une majoration de 2€ par personne sera appliquée. L'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions plus tôt, si un trop grand nombre de participants devait se manifester. Aucune inscription ne pourrait alors être effectuée le jour de la course.

Article 6 – Dossards

Les dossards devront être retirés le matin de la course dès 8h00, et au plus tard 15 minutes avant le départ de la course, au stade de Taron-Sadirac-Viellenave. Les inscriptions sont nominatives et engagent personnellement les concurrents. Tout transfert d'inscription devra faire l'objet d'une demande auprès des organisateurs, qui se réservent le droit de refuser. Le dossard, qui comporte une puce électronique de chronométrage, doit être porté en évidence à l'avant de la tenue. Les coureurs prévoient à cet égard leurs propres épingles à nourrice.

Article 7 – Equipement

Aucun équipement n'est obligatoire. Le parcours, empruntant principalement des routes, ne nécessite pas d'équipement particulier. Une réserve d'eau et de nourriture est recommandée pour les participants de la course solo.

Article 8 – Respect de l'environnement, des riverains et des concurrents

Il est demandé aux concurrents de respecter les espaces naturels au sein desquels ils évolueront, ainsi que les riverains, les usagers de l'espace public et les organisateurs. Des baliseurs seront présents aux points clés du parcours pour indiquer la voie à suivre. Des poubelles seront disposées au ravitaillement et à l'arrivée. Les coureurs doivent également assister à tout concurrent qui se trouverait dans une situation de détresse manifeste. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier des concurrents qui contreviendraient aux principes du présent article.

Article 9 – Accès et transport

Le parking de l'enceinte sportive est à disposition des concurrents.

Article 10 – Remise des prix et moment de convivialité

La remise des prix aura lieu après l'arrivée de l'ensemble des concurrents, à proximité de l'arrivée. A l'issue de la course seront proposées à la vente des boissons et un repas, lors d'un moment de convivialité ouvert à tous. Les recettes réalisées reviendront à l'association.

Article 11 – Récompenses

Seront récompensés les trois meilleures femmes et les trois meilleurs hommes de la course SOLO. Ainsi que le meilleur relais hommes, le meilleur relais femmes et le meilleur relais mixte.

Article 12 – Droit à l'image

En s'inscrivant à la Boucle des Coquelicots, les participants de la course acceptent que les images (photo ou vidéo) réalisées pendant et autour de l'épreuve, puissent être utilisées par les organisateurs à des fins promotionnelles.

Article 13 – Annulation

Les organisateurs de la Boucle des Coquelicots se réservent le droit de prononcer l'annulation de l'événement, si des circonstances extérieures devaient compromettre son bon déroulé. Les concurrents ne pourraient alors pas prétendre à un remboursement systématique.

Article 14 – Acceptation du règlement

Les concurrents attestent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à respecter chacune de ses dispositions.